

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01545

Numéro SIREN : 889 907 119

Nom ou dénomination : R2A

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2022 sous le numéro de dépôt 15319

R2A
Société par Actions Simplifiée Associé Unique
au capital de 5.000 euros

Siège social : 263 rue de la bourie -
85440 TALMONT ST HILAIRE

889 907 119 00016 RCS La Roche sur Yon

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2021
PERIODE DU 13 OCTOBRE 2020 AU 31 MARS 2021

R2A
263 rue de la Bourie
85440 Talmont St Hilaire
Tél. 06 20 11 39 05
889 907 119 R.C.S. La Roche sur Yon
a l'original

Désignation de l'entreprise		R2A		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		263 rue de la Bourie 85440 Talmont St Hilaire				
SIRET		8 8 9 9 0 7 1 1 9 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 0		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				30 09 2021		
		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *		028	2 077	030	372
	Immobilisations financières * (1)		040	15 000	042	15 000
	Total I (5)		044	17 077	048	372
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		
	Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	43 800	070	43 800
	Autres * (3)	072	4 036	074	4 036	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	50 548	086	50 548
	Charges constatées d'avance *		092	094		
	Total II		096	98 384	098	98 385
	Total général (I + II)		110	115 461	112	372
				115 089		
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		54 163	
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		59 163	
	Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		24 236	
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	7 500	172	31 690
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		55 926	
	Total général (I + II + III)		180		115 089	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		R2A		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
				018		31 12 2021		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210		
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		Services *		217		218	132 450	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	1	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	132 451
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)					242	61 833	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243		900		244	1 243	
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	143	
	Dotations aux amortissements *					254	372	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	306
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	63 897
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	68 554
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294		
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	14 391	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	54 163	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	54 163	314		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	14 391			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44 sexies A)	989			
ZRD (44 terdecies)		127		ZRR (44 quinquies)	138			
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		991		Investissements outre-mer	344			
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
BUD (44 sexdecies)		992						
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	68 554 354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
		Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	68 554 372	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise R2A Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	412	414	416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442	444	446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	2 077 474	476	2 077		
Immobilisations financières		480	482	15 000 484	486	15 000		
TOTAL		490	492	17 077 494	496	17 077		

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dotations	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	502	504	506			
	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	532	534	536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
Autres immobilisations corporelles		560	562	372 564	566	372		
TOTAL		570	572	372 574	576	372		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
Total	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

DGFIP N° 2033-D-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		R2A		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
Amortissements dérogatoires	600	602	604	606			
Provisions réglementées							
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607			
Autres provisions réglementées *	610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation							
Sur immobilisations	630	632	634	636			
Sur stocks et en cours	640	642	644	646			
Sur comptes clients	650	652	654	656			
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666			
TOTAL	680	682	684	686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises					
Immobilisations incorporelles	700	705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715		2			
Constructions	720	725		3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735		4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745		5			
Matériel de transport	750	755		6			
Autres immobilisations corporelles	760	765		7			
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780
II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209 C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209 C du CGI		995	
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209 C du CGI)		996	
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		860					
Total des déficits restant à reporter		870					
IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
N° du centre de gestion agréé		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
Montant de la TVA collectée						388	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						374	26 490
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						378	11 231
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						379	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						398	
						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	R2A	Néant ☐		
Exercice ouvert le : 13.10.2020		et clos le : 30.09.2021		Données en nombre de mois <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"><tr><td style="width: 20px; text-align: center;">1</td><td style="width: 20px; text-align: center;">2</td></tr></table>	1	2
1	2					

DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectif moyen du personnel * :	376			
Dont apprentis	657			
Dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		132 450	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105			
TOTAL 1	106		132 450	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115			1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144			1
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾				
Achats	121			
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125		56 590	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	310		5 243	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		1 243	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		306	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152		63 382	
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137		69 069	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF	117			

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.				
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024	016		
Date de cessation				

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III
au CGI)

N° de dépôt

(1) Néant ☐

Exercice clos le	3	0	0	9	2	0	2	1	SIREN	8	8	9	9	0	7	1	1	9																		
Dénomination de l'entreprise	R2A																																			
Adresse (voie)	263 rue de la Bourie																																			
Code postal					85	440			Ville	Talmont St Hilaire																										
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901									0 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES									902									0								
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903									1 NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES									904									500								

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique																													
Dénomination																													
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention										Nb de parts ou actions									
Adresse	N°								Voie								Pays												
Code postal										Commune										Pays									

Forme juridique																													
Dénomination																													
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention										Nb de parts ou actions									
Adresse	N°								Voie								Pays												
Code postal										Commune										Pays									

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)																													
Nom patronymique	Eric																												
Nom marital	Robin																												
% de détention	100																												
Nb de parts ou actions	500																												
Naissance	Date								N° Département								Pays												
Adresse	N°								Voie	263 RUE DE LA BOURIE							Pays	FR											
Code postal	85 440									Commune	TALMONT ST HILAIRE									Pays	FR								

Titre (2)																													
Nom patronymique																													
Nom marital																													
% de détention																													
Nb de parts ou actions																													
Naissance	Date								N° Département								Pays												
Adresse	N°								Voie								Pays												
Code postal										Commune										Pays									

Titre (2)																													
Nom patronymique																													
Nom marital																													
% de détention																													
Nb de parts ou actions																													
Naissance	Date								N° Département								Pays												
Adresse	N°								Voie								Pays												
Code postal										Commune										Pays									

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

Exercice clos le	3	0	0	9	2	0	2	1	SIREN	8	8	9	9	0	7	1	1	9
Dénomination de l'entreprise	R2A																	
Adresse (voie)	263 rue de la Bourie																	
Code postal					85	440	Ville	Talmont St Hilaire										

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	SAS	Dénomination	3D ENVIRONNEMENT															
N° SIREN (si société établie en France)	8	9	1	2	7	2	7	7	5	% de détention	60							
Adresse	N°			Voie	398 RUE DES ARTISANS - ZA LES COMERES 2													
Code postal	85	440	Commune	TALMONT ST HILAIRE						Pays	FR							

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention								
Adresse	N°			Voie														
Code postal			Commune							Pays								

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention								
Adresse	N°			Voie														
Code postal			Commune							Pays								

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention								
Adresse	N°			Voie														
Code postal			Commune							Pays								

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention								
Adresse	N°			Voie														
Code postal			Commune							Pays								

Forme juridique		Dénomination																
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention								
Adresse	N°			Voie														
Code postal			Commune							Pays								

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	13.10.2020	et clos le	30.09.2021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
R2A			Adresse du siège social:		
SIRET 8 8 9 9 0 7 1 1 9 0 0 0 1 6			263 rue de la Bourie 85440 Talmont St Hilaire		
Mél : e.robin@rdeuxa.fr			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
ACQUISITION OU SOUSCRIPTION DE PARTS OU ACTIONS DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Résultat fiscal					
Bénéfice imposable à 28%		31 599		Déficit	
Bénéfice imposable à 15%		36 955		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0%			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom/Adresse N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom/Adresse N°	
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI ☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé ZEFYR
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
Tél:			Tél: 0632283071		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Viseur conventionné			Date: 18.10.2021		
(Cocher la case correspondante)			Lieu: Talmont St Hilaire		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Qualité et nom du signataire: Eric Robin Président		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire:		

2021

*Formulaire obligatoire
art. 223 du Code général des impôts*

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis			Total (a à h)	

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):

- SARL, tous les associés;

- * SCA, associés gérants;
- * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
- * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Pour les SARI

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées:

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans
les colonnes 5 et 6

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre de
traitements,
émoluments et
indemnités
proprement dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	
Indemnités	Remboursements

	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1. Indemnité forfaitaire pour frais de transport	0,60	0,70
2. Indemnité forfaitaire pour frais de séjour	0,80	0,90
3. Indemnité forfaitaire pour frais de nourriture	0,40	0,50
4. Indemnité forfaitaire pour frais de logement	0,40	0,50
5. Indemnité forfaitaire pour frais de chauffage	0,40	0,50
6. Indemnité forfaitaire pour frais de nettoyage	0,40	0,50
7. Indemnité forfaitaire pour frais d'éclairage	0,40	0,50
8. Indemnité forfaitaire pour frais de téléphone	0,40	0,50
9. Indemnité forfaitaire pour frais de courrier	0,40	0,50
10. Indemnité forfaitaire pour frais de matériel	0,40	0,50
11. Indemnité forfaitaire pour frais de déplacement	0,40	0,50
12. Indemnité forfaitaire pour frais de parking	0,40	0,50
13. Indemnité forfaitaire pour frais de stationnement	0,40	0,50
14. Indemnité forfaitaire pour frais de location	0,40	0,50
15. Indemnité forfaitaire pour frais de réparation	0,40	0,50
16. Indemnité forfaitaire pour frais de maintenance	0,40	0,50
17. Indemnité forfaitaire pour frais de sécurité	0,40	0,50
18. Indemnité forfaitaire pour frais de surveillance	0,40	0,50
19. Indemnité forfaitaire pour frais de gardiennage	0,40	0,50
20. Indemnité forfaitaire pour frais de conciergerie	0,40	0,50
21. Indemnité forfaitaire pour frais de portier	0,40	0,50
22. Indemnité forfaitaire pour frais de ménage	0,40	0,50
23. Indemnité forfaitaire pour frais de jardinage	0,40	0,50
24. Indemnité forfaitaire pour frais de peinture	0,40	0,50
25. Indemnité forfaitaire pour frais de plomberie	0,40	0,50
26. Indemnité forfaitaire pour frais d'électricité	0,40	0,50
27. Indemnité forfaitaire pour frais de gaz	0,40	0,50
28. Indemnité forfaitaire pour frais de chauffage central	0,40	0,50
29. Indemnité forfaitaire pour frais de climatisation	0,40	0,50
30. Indemnité forfaitaire pour frais de ventilation	0,40	0,50
31. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des déchets	0,40	0,50
32. Indemnité forfaitaire pour frais de gestion des déchets	0,40	0,50
33. Indemnité forfaitaire pour frais de collecte des déchets	0,40	0,50
34. Indemnité forfaitaire pour frais de tri des déchets	0,40	0,50
35. Indemnité forfaitaire pour frais de valorisation des déchets	0,40	0,50
36. Indemnité forfaitaire pour frais de stockage des déchets	0,40	0,50
37. Indemnité forfaitaire pour frais de transport des déchets	0,40	0,50
38. Indemnité forfaitaire pour frais de décharge des déchets	0,40	0,50
39. Indemnité forfaitaire pour frais de recyclage des déchets	0,40	0,50
40. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des eaux usées	0,40	0,50
41. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des eaux pluviales	0,40	0,50
42. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des eaux de surface	0,40	0,50
43. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des eaux souterraines	0,40	0,50
44. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents industriels	0,40	0,50
45. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents agricoles	0,40	0,50
46. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents domestiques	0,40	0,50
47. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents commerciaux	0,40	0,50
48. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents professionnels	0,40	0,50
49. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents institutionnels	0,40	0,50
50. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents publics	0,40	0,50
51. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents privés	0,40	0,50
52. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents militaires	0,40	0,50
53. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents religieux	0,40	0,50
54. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents éducatifs	0,40	0,50
55. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents culturels	0,40	0,50
56. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents sportifs	0,40	0,50
57. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents récréatifs	0,40	0,50
58. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents professionnels	0,40	0,50
59. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents institutionnels	0,40	0,50
60. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents publics	0,40	0,50
61. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents privés	0,40	0,50
62. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents militaires	0,40	0,50
63. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents religieux	0,40	0,50
64. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents éducatifs	0,40	0,50
65. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents culturels	0,40	0,50
66. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents sportifs	0,40	0,50
67. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents récréatifs	0,40	0,50
68. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents professionnels	0,40	0,50
69. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents institutionnels	0,40	0,50
70. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents publics	0,40	0,50
71. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents privés	0,40	0,50
72. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents militaires	0,40	0,50
73. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents religieux	0,40	0,50
74. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents éducatifs	0,40	0,50
75. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents culturels	0,40	0,50
76. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents sportifs	0,40	0,50
77. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents récréatifs	0,40	0,50
78. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents professionnels	0,40	0,50
79. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents institutionnels	0,40	0,50
80. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents publics	0,40	0,50
81. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents privés	0,40	0,50
82. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents militaires	0,40	0,50
83. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents religieux	0,40	0,50
84. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents éducatifs	0,40	0,50
85. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents culturels	0,40	0,50
86. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents sportifs	0,40	0,50
87. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents récréatifs	0,40	0,50
88. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents professionnels	0,40	0,50
89. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents institutionnels	0,40	0,50
90. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents publics	0,40	0,50
91. Indemnité forfaitaire pour frais de traitement des effluents privés	0,40	0,50

1

2

3

4

6

8

J DIVERS

* **NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS** (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(A)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (D)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVL T restant à reporter

R2A

Société par Actions Simplifiée au Capital de 5.000 euros

**Siège Social : TALMONT-SAINT-HILAIRE (85440)
263 rue de la Bourie**

RCS LA ROCHE SUR YON 889 907 119

-oOo-

Exercice clos le 30 Septembre 2021

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

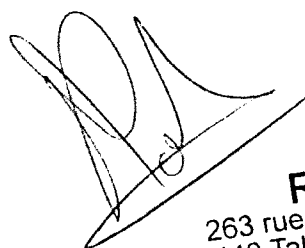
ADOPTÉE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE

LE 5 NOVEMBRE 2021

Monsieur Eric ROBIN, associé unique, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice d'un montant de 54.163 €, comme suit :

➤ A la réserve légale, A concurrence d'une somme de La réserve légale se trouvant intégralement dotée	500 €
➤ A la réserve facultative, A concurrence d'une somme de Le compte « Autres Réserves » se trouvant corrélativement porté à pareille somme	53.663 €

TOTAL égal au bénéfice de l'exercice, ci	54.163 €



R2A
263 rue de la Bourie
85440 Talmont St Hilaire
Tél. 06 20 11 39 05
889 907 119 R.C.S. La Roche sur Yon

Eric Robin
à l'appui